



Se présenter au Conseil d'administration du SYNABIO :

Pourquoi et comment ?

1- Le 15 octobre 2020 : élection de 8 administrateurs

Nos statuts prévoient un renouvellement du Conseil d'administration par tiers chaque année, ce qui permet d'ouvrir la gouvernance à l'ensemble des adhérents.

Cette année, les administrateurs sortants sont :

- Didier PERREOL – EKIBIO
- Jean VERDIER – NATURGIE
- Beena PARADIN – BEENDHI
- Valérie TREMBLAY –PRO NATURA
- Jean Luc DENIS – BIOLAT
- Laurent COULLOUMME-LABARTHE – BIOGROUPE
- Renaud SAISET – NUTRITION ET SANTE
- Brigitte BRUNEL MARMONE – LA VIE CLAIRE

soit 8 postes qui seront pourvus à l'issue d'un vote de l'assemblée générale réunie le 15/10/2020 à Paris.

Le mandat d'administrateur dure 3 ans. Notez que les administrateurs sortants peuvent se représenter dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires rappelées au point 5.

2- Contribuer au projet du Synabio pour une bio cohérente, exigeante et durable

Devenir administrateur du SYNABIO, c'est participer à la vie et aux orientations de l'organisation et contribuer ainsi à la structuration de notre secteur.

Pour défendre et promouvoir ses intérêts, pour construire une vision partagée de son avenir, la bio a besoin d'organisations professionnelles fortes et réactives. En rejoignant le CA du Synabio, vous participez à cette dynamique !

En 2018, le SYNABIO s'est doté d'une **raison d'être**, d'une **vision**, d'une **feuille de route** et d'une **charte d'adhésion**. Ces quatre fondamentaux, issus d'un processus participatif initié lors de notre AG 2017, structurent et orientent notre action : notre objectif c'est de construire ensemble, dans un esprit de filière, une bio **cohérente, exigeante et durable**.

En devenant administrateur, vous aurez l'opportunité de prendre part à l'approfondissement et à la réalisation de ce projet qui donne un nouvel élan au SYNABIO.

3- Participer aux décisions stratégiques

Le Conseil d'administration se réunit **5 fois par an** afin de décider des priorités stratégiques de l'organisation et de superviser leur mise en œuvre *dans le respect des orientations votées en assemblée générale*.

REMARQUE : en 2020, en raison du COVID, le Conseil d'administration s'est réuni en visio à deux reprises. Le retour d'expérience étant encourageant, nous réfléchissons à développer ce format en alternance avec des réunions en présentiel afin de réduire les temps de déplacement.

Depuis 2018, le conseil d'administration met en place de nouvelles méthodes travail. Il s'agit de favoriser la participation de chacun et la co-construction, notamment grâce des groupes de travail thématiques ou des groupes « projets ».

Devenir administrateur suppose donc de pouvoir dégager du temps non seulement pour les réunions mais aussi en participant aux groupes de travail mandatés par le conseil.

Le secrétariat et l'animation des séances sont assurés par l'équipe permanente.

Chaque année, le conseil d'administration élit en son sein un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, de deux trésoriers et deux secrétaires.

Les administrateurs exercent leur fonction gratuitement.

4- Les conditions à remplir pour être candidat

L'Assemblée Générale élit nommément des administrateurs dirigeants ou proposés par des dirigeants d'entreprises membres du Synabio. **Toute entreprise membre du Synabio depuis plus d'un an et à jour de ses cotisations peut proposer un candidat.**

Les administrateurs doivent être membres du syndicat, majeurs, ne pas être investis d'un mandat parlementaire, jouir de leurs droits civils et n'avoir encouru aucune des condamnations visées aux articles L5 et L6 du Code électoral.

5- Dépôt des candidatures

Nous vous remercions d'adresser vos candidatures par mail à Charles Pernin charlespernin@synabio.com **au plus tard le 15 septembre 2020.**

La candidature consiste en :

a. une présentation d'une demi-page environ indiquant :

- la représentativité de votre entreprise dans le secteur de l'Agriculture biologique.
- vos priorités et vos motivations pour participer au Conseil d'administration.

b. votre portrait (photographie en .jpg ou .png.)

Pour en savoir plus sur le CA, retrouvez en annexe :

- La composition du CA actuel
- La feuille de route 2018-2023 du SYNABIO
- Notre rapport d'activité 2018/2019

6- Election lors de l'Assemblée générale le 15 octobre 2020

Un document présentant l'ensemble des candidatures sera adressé à tous les adhérents par mail en amont de l'AG, aux alentours du 01/10.

Le vote se fera à bulletins secrets en Assemblée générale après que tous les candidats se soient présentés en séance **en 3 minutes maximum**. Les résultats seront annoncés en cours d'AG.